

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 13 (1937-1938)
Heft: 16

Rubrik: Schulen & Kurse = Écoles & cours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

modo rilevante. Dei 30 squadroni della nostra armata, 6 sono destinati al servizio di collegamento nelle divisioni di campagna, altri 6 al gruppo di esplorazione di queste divisioni. Dei rimanenti 18 squadroni si sono formati con altrettante compagnie ciclisti 6 reggimenti leggeri. Due reggimenti leggeri assieme ad altre unità motorizzate formano una brigata leggera. (Foto 1.)

II. Ciclisti e motociclisti.

I ciclisti furono per lungo tempo la cenerentola del nostro esercito. L'organizzazione del 1911 rinunciava ancora all'organizzazione di unità di ciclisti di combattimento ed alla fine della guerra, nel 1918, i ciclisti sono utilizzati solo come messaggeri. Nel 1924 venne decisa l'introduzione di 18 compagnie di ciclisti di combattimento. In seguito alla nuova organizzazione 1936 i ciclisti non appartengono più alla fanteria, ma alle truppe leggere. Le 33 compagnie dell'attiva vengono unicamente utilizzate come unità di combattimento; 6 nei gruppi di esplorazione delle divisioni di campagna, 1 come compagnia indipendente attaccata alla nona divisione, quella ticinese. Altre 18 formano 6 battaglioni ciclisti di 3 compagnie ciascuno; le altre 8 sono a disposizione dei comandanti di divisione dei rispettivi circondari di reclutamento. Ogni compagnia di ciclisti di combattimento è armata con 12 Ml., di cui tre su treppiede; dispone cioè della stessa forza di fuoco della compagnia di fanteria. Le compagnie ciclisti si spostano a delle velocità di 12—15 km all'ora e possono fare delle tappe giornaliere di 90—100 km. — Per il servizio di collegamento nell'armata vengono formate 12 compagnie di ciclisti di collegamento con i militi della Landwehr di 1° bando, compagnie che vengono attribuite alle divisioni ed alle brigate di montagna indipendenti. Altre 9 compagnie formate con i militi della Landwehr di 2° bando e del Landsturm sono destinate al servizio della polizia delle strade. (Foto 2.)

La compagnia di motociclisti sostituisce nelle divisioni di montagna e nelle brigate di montagna indipendenti il gruppo di esplorazione. I motociclisti di combattimento formano una truppa rapida, che può in breve tempo portarsi nei punti decisivi delle nostre strade alpine. Mediante la dotazione di 9 Ml., di cui tre su treppiede, la compagnia di motociclisti possiede una forza di fuoco sufficiente per tenere tali punti fino all'arrivo della fanteria. (Foto 3.)

III. Armi automatiche motorizzate.

Le 6 compagnie motorizzate di mitragliatrici leggere, dotate di 12 Ml. su treppiede costituiscono, come la compagnia mitraglieri nel battaglione di fanteria, la forza mobile di fuoco del battaglione ciclisti. Con la differenza che qui, per assicurare la mobilità della truppa, si è rinunciato all'armamento con le mitr. pesanti. Tre altre compagnie dotate di 18 Ml. su treppiede formano la riserva di fuoco dei comandanti delle tre brigate leggere. (Foto 4.)

Le 12 compagnie motorizzate di mitragliatrici, dotate di 12 mitragliatrici pesanti, sono state introdotte al posto delle sopresse compagnie mitragliatrici a traino. Non sono però più, come quelle, attribuite alle divisioni, ma formano la riserva mobile di fuoco delle brigate di montagna e dei comandanti di settore di copertura di frontiera. Il buon affusto delle mitr. pesanti e la possibilità di fare un fuoco prolungato permettono a queste unità di intervenire di sorpresa con una rilevante forza di fuoco in settori particolarmente minacciati. (Foto 5.)

IV. Cannoni motorizzati di fanteria.

Le compagnie motorizzate di cannoni di fanteria costituiscono una riserva di fuoco mobilissima ad uso delle divisioni, delle brigate di montagna e dei settori di copertura di frontiera. Queste armi possono essere rapidamente spostate in settori minacciati da forti attacchi di carri armati e di tanks nemici. Per il momento sono state costituite 24 compagnie, di 9 can. fant. ciascuna. (Foto 6.)

V. Carri armati.

Istituiti dalla nuova organizzazione delle truppe, i 9 distaccamenti di carri armati sono attribuiti alle divisioni. Nelle 6 divisioni di campagna questi distaccamenti formano, con uno squadrone di dragoni e una compagnia di ciclisti, un gruppo di osservazione. Il compito principale dei distaccamenti di carri armati consisterà nell'esplorazione lontana. Il tipo dei nostri carri armati non è stato ancora definitivamente fissato; in considerazione della struttura del nostro terreno, ci si atterrà però probabilmente ad un modello piccolo o medio che si adatti bene al nostro terreno. I carri provati fin'ora hanno una velocità media di 50—60 km all'ora ed un raggio d'azione di circa 180 km. L'organizzazione definitiva di questi distaccamenti di carri armati non è ancora

stabilita. Dipenderà in gran parte dal tipo di carro che sarà introdotto. (Foto 7.)



Rekrutenschulen.

Leichte Truppen.

Radfahrer vom 9. Mai—6. August, Winterthur.
Mot. L.Trp. vom 9. Mai—6. August, Thun.

Genietruppe.

vom 2. Mai—30. Juli (Geb.Sap. und Mi.), Monte Ceneri.
vom 2. Mai—30. Juli (Pont.), Brugg.
vom 9. Mai—6. Aug. (F.Tg.Pi., Mot.Tg.Pi.), Liestal.
vom 9. Mai—6. Aug. (Geb.Tg.Pi.), Andermatt.

Motortransporttruppe.

vom 23. Mai—6. Aug. (franz. und ital.), Thun.

Traintruppe.

vom 30. Mai—30. Juli, Thun.

Schießschulen für Leutnants

vom 9. Mai—21. Mai, Wallenstadt.
vom 23. Mai—4. Juni, Wallenstadt.

Fliegerschulen.

2. Teil für Piloten und Beobachter vom 2. Mai—30. Juli, Dübendorf.
1. Teil für Pilotenschüler vom 23. Mai—13. August, Dübendorf.

Gefreientschule der Sanität

vom 23. Mai—18. Juni, Luzern.

Wiederholungskurse.

1. Division.

Füs.Bat. 1 vom 9.—28. Mai.
Füs.Bat. 2 vom 9.—28. Mai.
Mot.Ik.Kp. 1 vom 16. Mai—4. Juni.
Rdf.Kp. 21 vom 9.—28. Mai.
Mot.Mitr.Pk. vom 9.—28. Mai.

2. Division.

Inf.Rgt. 8 vom 9.—28. Mai.
A.Abt. 2 vom 9.—28. Mai.
Drag.Schw. 26 vom 9.—28. Mai.

Armeekorps-Truppen.

L.Br. 1 vom 16. Mai—4. Juni.

4. Division.

Inf.Rgt. 22 vom 9.—28. Mai.
Mot.Ik.Kp. 4 vom 30. Mai—18. Juni.
F.Art.Abt. 12 vom 13.—28. Mai.
Vpf.Kp. 4 vom 16.—28. Mai.

5. Division.

Inf.Rgt. 23 vom 9.—28. Mai.
Mot.Ik.Kp. 5 vom 2.—21. Mai.
F.Btrn. 55 und 56 vom 13.—28. Mai.
F.Btr. 57 vom 16.—31. Mai.
Vpf.Kp. 5 vom 16.—28. Mai.

9. Division.

Geb.San.Abt. 9 vom 30. Mai—11. Juni.
Vpf.Kp. 13 vom 30. Mai—11. Juni.
Vpf.Kp. 14 vom 30. Mai—11. Juni.
Vpf.Kp. 15 vom 30. Mai—11. Juni.

Gebirgs-Brigade 11.

Geb.Inf.Rgt. 17 vom 16. Mai—4. Juni.
Mot.Rdf.Kp. 11 vom 16. Mai—4. Juni.
Mot.Mitr.Kp. 11 vom 16. Mai—4. Juni.
Mot.Kan.Abt. 27 vom 20. Mai—4. Juni.

6. Division.

Inf.Rgt. 27 vom 9.—28. Mai.
Tg.Kp. 6 vom 9.—21. Mai.
San.Abt. 6 vom 30. Mai—11. Juni.
Vpf.Kp. 6 vom 30. Mai—11. Juni.

7. Division.

Inf.Rgt. 31 vom 9.—28. Mai.
F.Art.Abt. 21 vom 13.—28. Mai.
Sap.Bat. 7 vom 9.—21. Mai.
Tg.Kp. 7 vom 9.—21. Mai.

Gebirgs-Brigade 12.

Geb.Inf.Rgt. 36 vom 30. Mai—18. Juni.
Mot.Rdf.Kp. 12 vom 30. Mai—18. Juni.
Mot.Mitr.Kp. 12 vom 30. Mai—18. Juni.
Geb.San.Kp. 1/12 vom 2.—14. Mai.

Armeekorps-Truppen.

Sch.Mot.Kan.Rgt. 14 vom 6.—21. Mai.

Armeetruppen.

Mi.Kp. 2 vom 9.—21. Mai.
Fk.Kp. 4 vom 23. Mai—4. Juni.

Bk.Kp. 5 vom 16.—28. Mai.
 Bk.Kp. 6 vom 2.—14. Mai.
 Geb.Tr.Kol. IV/2 vom 30. Mai—11. Juni.
 Geb.Tr.Kol. VII/2 vom 30. Mai—11. Juni.
 Geb.Tr.Kol. VIII/2 vom 30. Mai—11. Juni.
 Geb.Tr.Kol. X/2 vom 30. Mai—11. Juni.
 Geb.Tr.Kol. I/6 vom 16.—28. Mai.
 Geb.Tr.Kol. II/6 vom 16.—28. Mai.
 Geb.Tr.Kol. III/6 vom 30. Mai—11. Juni.

Prolongation de la durée de l'instruction militaire

On apprend que le Département militaire fédéral a l'intention de soumettre aux Chambres pour la session de juin un projet qui prévoit diverses réformes urgentes en vue d'intensifier l'instruction de la troupe. Pour l'année en cours, une réglementation satisfaisante a été introduite, du fait des cours supplémentaires pour l'instruction à la nouvelle organisation des troupes. Mais maintenant, il est nécessaire de donner en plus une base légale à certaines innovations qui se révèlent comme indispensables. La discussion parlementaire devra être avancée à tel point qu'il soit possible de tenir compte des nouvelles réformes lors de l'élaboration du budget du Département militaire pour l'année prochaine.

La réforme projetée comporterait les points suivants: prolongation des cours de répétition à trois semaines (vingt jours) pour toutes les troupes. Une prolongation de la durée des écoles de recrues n'est pas envisagée et une prolongation de certaines écoles de cadres, dont la durée a été réduite en 1935, lors de la défense nationale sera provisoirement renvoyée à plus tard. A cette occasion devra également être résolue la question de la convocation périodique des troupes de couverture frontière, en égard aux classes qui se sont plus astreintes aux cours de répétition. En effet, il n'est plus admissible que dans les troupes frontières, qui comprennent donc des soldats des trois classes de l'armée, ceux qui ne sont plus astreints aux cours de répétition ne soient pas tenus d'effectuer certaines périodes d'instruction. Il faudra examiner si l'on pourra introduire des cours annuels d'une durée de trois jours ou des cours d'une semaine tous les deux ans. Enfin, l'infanterie territoriale (landwehr 2^{me} ban et landsturm), à laquelle n'incombent plus seulement des tâches de surveillance, mais aussi la protection de certains secteurs de la frontière, devra aussi être soumise à des périodes d'instruction de courte durée, ce qui permettra d'organiser tactiquement ces formations pour qu'elles puissent faire face aux tâches qui leur sont dévolues.

En ce qui concerne la préparation matérielle, il convient de relever que nous nous trouvons actuellement en plein dans l'exécution du programme destiné à renforcer la défense nationale. Il sera possible tout d'abord de disposer des 41,5 millions de francs constituant le solde de l'emprunt de défense nationale, quoique certains crédits devront être augmentés par suite des frais supplémentaires résultant de la dévaluation. On peut se demander du reste si de nouveaux crédits devront être sollicités encore dans le courant de cette année. Il s'agira avant tout de liquider enfin la question du nouveau bâtiment pour le service topographique fédéral, qui est en suspens depuis des années déjà. Un rapport complémentaire est en préparation à ce sujet. Aussi bien pour des raisons d'ordre militaire que pour tenir compte de la nécessité de créer des occasions de travail, il conviendrait d'activer autant que possible l'exécution de ce projet, afin que les travaux de construction puissent commencer encore cette année.

La Suisse pourrait-elle résister à une invasion étrangère?

On a pu lire et entendre même de la part de gens sensés que le sort de la Suisse ressemblait à celui de l'Autriche, c'est-à-dire qu'elle aussi connaîtra un jour l'invasion étrangère. Certainement, la menace existe, comme elle existe pour la Belgique à cause d'Eupen et de Malmédy, pour le Danemark à cause du Jutland méridional (Slesvig du Nord, selon les Allemands), et pour tous les autres pays qui ont l'avantage d'être des voisins de l'Etat le plus expansionniste de l'Europe.

La Suisse pourrait-elle résister? La question est importante non seulement pour la Suisse alémanique, mais aussi pour les Jurassiens bernois et neuchâtelois, et par répercussion pour toute la Suisse romande. Essayons donc de raisonner.

Il est à noter d'abord que les conditions psychologiques ne sont pas les mêmes en Suisse alémanique et en Autriche. Chez nous, personne, sauf quelques imbéciles isolés, ne prêche l'Anschluss. Bien que les liens intellectuels reliaient fortement la Suisse alémanique à l'Allemagne, — comme c'est le cas pour la Suisse romande en ce qui concerne la France, et le Tessin en ce qui concerne l'Italie, — bien que les rapports économiques soient très forts avec l'Allemagne, la Suisse alémanique ne s'est jamais considérée comme une partie de l'Allemagne, à l'encontre de l'Autriche allemande qui désirait redevenir une partie du Reich, lorsque celui-ci était encore républicain et démocratique et inaugurerait une nouvelle politique sociale. Non seulement les pangermanistes, mais aussi beaucoup de socialistes, envisageaient, après la guerre le rattachement à l'Allemagne de ce qui restait de l'ancienne monarchie et qui n'était guère viable. N'oublions pas que l'Autriche n'a quitté le giron allemand qu'ensuite de la défaite militaire subie en 1866, donc involontairement, tandis que la Suisse, elle, s'est détachée délibérément de l'Empire germanique dans la guerre dite de Souabe. Depuis 1499, la Confédération suisse ne fit plus partie de l'Empire et cette séparation voulue n'était pas seulement politique, elle était aussi morale. On sait que le réformateur Luther reprochait aux réformateurs suisses à Marbourg, lorsqu'on n'arrivait pas à s'entendre sur les dogmes: « Vous Suisses, vous avez une autre mentalité que nous! » C'est parfaitement exact. Zwingli avait l'esprit démocratique, Luther était absolutiste.

Plus tard, le service militaire des mercenaires à la solde de la France créait des rapports étroits entre la Suisse et la France. Non seulement les représentants des classes régnautes, qui seuls occupaient les charges d'officiers, mais aussi les simples soldats, c'est-à-dire les fils des paysans, prenaient contact avec la civilisation occidentale. Ce contact s'est toujours maintenu. Le Suisse alémanique qui sait un peu de français — même si c'est très peu — en est fier encore aujourd'hui.

Une invasion allemande se heurterait donc de prime abord à une forte résistance morale, et ceci dans toutes les couches de la population. Il est non seulement faux, mais psychologiquement dangereux d'exagérer l'influence d'un tout petit groupe qui sympathise avec l'hitlérisme, comme il est faux également d'identifier conservateur ou « réactionnaire » avec « fasciste ». On peut être réactionnaire en politique sans pour cela être fasciste.

Mais, nous objectera-t-on: la Suisse ne peut pas résister militairement à l'Allemagne. Certainement, elle ne